



## Demander une régularisation de droits CPF à mon employeur

Veillez compléter les volets « informations du salarié » et « années à régulariser » du document et le transmettre à votre employeur afin qu'il effectue une régularisation.

Merci de compléter **un formulaire par employeur**.



### Informations du salarié

Nom de naissance

---

Nom usuel

---

Prénom

---

### Employeur concerné

Nom de l'entité

---

SIRET

---



### Années à régulariser (cocher les années concernées)

2015

2018

2016

2019

2017

2020

Pourquoi considérez-vous que les droits alloués sont incorrects ?



## Régulariser le compte CPF de mon salarié de droit privé

**IMPORTANT** : Si une régularisation doit être effectuée pour plus de 20 salariés, adressez un mail à :

[DFP\\_MCF\\_Gestion-des-Droits-et-Formations@caissedesdepots.fr](mailto:DFP_MCF_Gestion-des-Droits-et-Formations@caissedesdepots.fr)

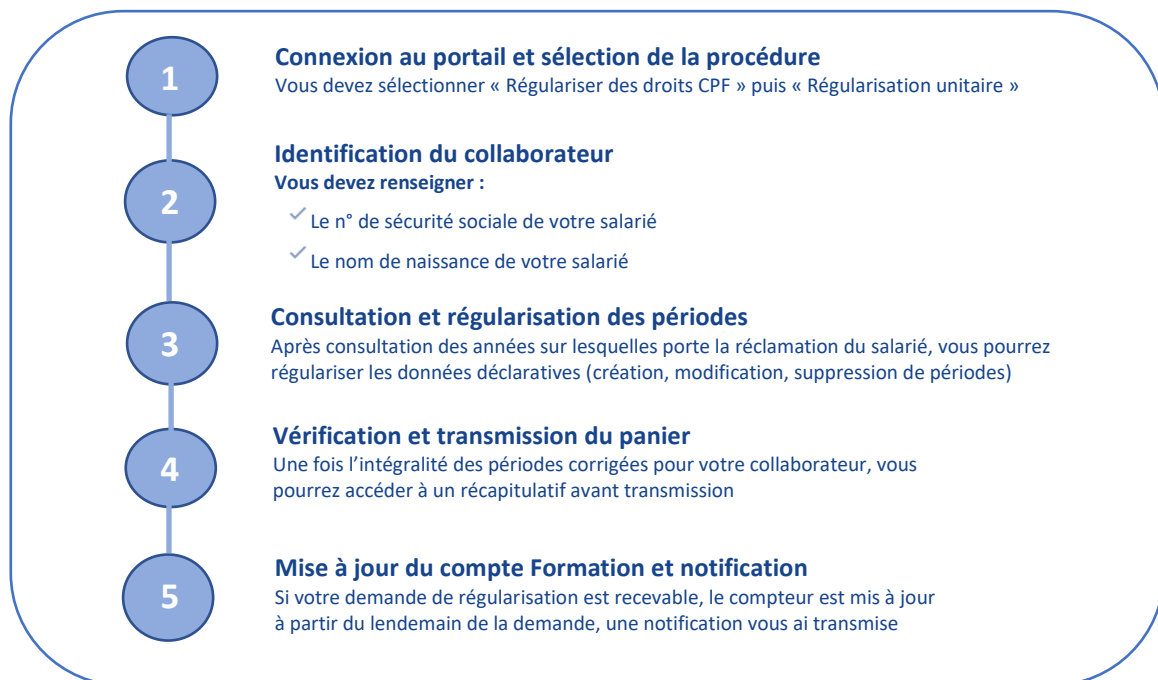
Votre salarié(e) ou ex-salarié(e) a constaté une erreur dans l'alimentation de son compte CPF. Il vous a transmis ce document afin que vous analysiez et corrigiez le cas échéant les données déclaratives qui ont servi au calcul de ses droits CPF.



### Comment régulariser le compte de mon salarié ou ex-salarié ?

En tant qu'employeur, l'espace des employeurs et des financeurs est mis à votre disposition pour consulter et/ou corriger les informations entrant dans le calcul des droits CPF de vos collaborateurs.

La régularisation s'effectue **en 5 étapes** :



### Accéder à l'espace des employeurs et financeurs Mon Compte Formation



#### Habilitations sur Net-entreprises

Pour accéder au service Mon Compte Formation – régularisations disponible sur l'espace des employeurs et des financeurs, vous devez au préalable vous habiliter sur la plateforme Net-entreprises au service « Mon Compte formation – régularisations ».



#### Connexion au portail Financeurs Mon Compte Formation

Votre habilitation sera effective à compter du lendemain de sa validation sur Net-entreprises. Pour y accéder : <https://www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr/employeurs/bienvenue>